



Commune de Tannay

Tannay, le 18 février 2020/dr/sb/10.03

**Préavis N° 45**

**Au Conseil communal de Tannay**

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 50'000.00 CHF /TTC  
DESTINÉ À FINANCER LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT N°1 DU CHÂTEAU**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Suite au départ d'un de nos locataires, l'appartement du rez de chaussée du château nécessite des travaux de rénovation importants, aucune réfection conséquente n'ayant été entreprise depuis plus de vingt ans.

Il s'agit d'un 5<sup>1/2</sup> pièce de 162 m2 avec l'usage à bien plaisir d'une terrasse.

**2. Le projet**

Compte tenu de l'état de relative vétusté des locaux, il est nécessaire de repeindre les murs, d'enlever les moquettes et les remplacer par du parquet dans les chambres et du carrelage pour le corridor, carrelage et parquet ayant une longévité nettement meilleure que la moquette. Certains éléments de la cuisine sont également à changer. Ces dépenses sont indispensables pour maintenir la valeur du patrimoine de la Commune et pouvoir relouer ce bel appartement.

**3. Aspect financier**

Deux offres ont été demandées afin de comparer les prix ainsi que la qualité de l'entreprise et sa capacité à répondre rapidement à nos demandes pour ne pas perdre plusieurs mois de loyers.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 45'000 CHF TTC et se compose comme suit :

Peinture :	7'000.00 CHF
Cuisine :	11'500.00 CHF
Parquet :	8'500.00 CHF
Carrelage :	13'000.00 CHF
Electricité :	5'000.00 CHF
Divers et imprévus :	5'000.00 CHF
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>50'000.00 CHF</b>

---

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

#### 4. Décision

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 45 relatif à une demande de crédit de 50'000 CHF TTC

vu : le rapport de la Commission des Finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

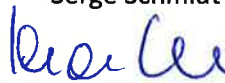
nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de 50'000 CHF TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante,**
- **de l'autoriser à amortir ce montant en une seule fois, soit par le compte de fonctionnement, soit par la dissolution partielle de la réserve prévue à cet effet.**

Municipale responsable :  
Denise Rudaz



Le Syndic :  
Serge Schmidt



Pour la Municipalité :



La Secrétaire :  
Ariane Katzarkoff

